



INTROIBO

N°171 - NOVEMBRE 2022



Notre-Dame de Montligeon Libératrice des âmes du Purgatoire

Chers fidèles,

Les vacances de la Toussaint qui viennent de s'achever, sont l'occasion pour l'ensemble des prêtres du District de France de la Fraternité Saint-Pierre, ainsi que pour certains de leurs confrères de langue française, de se rassembler quelques jours chaque année, dans le but de se rappeler ce que signifie très concrètement la fraternité, et comment la nôtre évolue à plus grande échelle que dans chacun de nos apostolats particuliers.

En dehors des conférences et des discussions, une place est laissée à la culture et à la piété. Il est notamment proposé de visiter un lieu religieux dont la Normandie regorge. C'est ainsi que nous nous sommes rendus à La Chapelle-Montligeon, petit village d'à peine 500 habitants, isolé dans la campagne. Mais sur la colline autour de laquelle est situé le village, une basilique néo-gothique trône majestueusement. La petite église paroissiale suffisait amplement à accueillir tous les fidèles du lieu, mais cette basilique a une vocation spéciale : elle est un lieu de prière pour les âmes du purgatoire.

Le fondateur de cette œuvre, qui est la toute première en son genre, est Monseigneur Paul-Joseph Buguet. Nommé curé de cette paroisse en 1878, il cherche à réaliser deux objectifs. D'une part, il désire venir en aide aux âmes délaissées du purgatoire qui, faute de prières de leurs proches, passent un temps considérable dans l'attente douloureuse de contempler Dieu face à face. D'autre part, il veut mettre un frein à l'exode rural qui déracine les hommes de leur terre et les expose à la misère morale des villes. Le génie de Mgr Buguet est de faire d'une pierre deux coups.

Il commence par ériger en 1884 « l'Œuvre Expiatoire pour la délivrance des âmes délaissées du purgatoire ». Le vaillant curé se met à prêcher en Normandie, puis en France, et même à l'international. Les membres de la confrérie s'engagent à prier et à offrir des messes pour les défunts, et à propager la dévotion aux âmes du purgatoire. Justement, pour faire connaître cette dévotion, le curé de Montligeon fonde une im-



La Basilique Notre-Dame de Montligeon

primerie produisant des tracts et des images ainsi qu'un bulletin, « l'Almanach de l'Espérance », qui informe les membres de la confrérie du développement de l'œuvre et les instruit sur les fins dernières. Pour imprimer tous ces papiers, il faut de la main-d'œuvre, et ce sont les ouailles de l'abbé Buguet qui sont mises à contribution. Dès lors, les pauvres âmes ont un soutien sur la terre et les habitants de La Chapelle-Montligeon ont un gagne-pain qui leur permet de rester chez eux.

Mais l'œuvre prend des proportions inattendues. Sa renommée internationale fait accourir les pèlerins, qui sont bientôt fort à l'étroit dans l'église paroissiale. En 1896, l'évêque de Séziz pose la première pierre de ce qui deviendra la basilique Notre-Dame de Montligeon. Les travaux sont achevés en 1911, de sorte que l'on peut y célébrer une première messe le 1^{er} juin. Il faudra cependant attendre 1928 pour qu'elle soit solennellement consacrée. Le pape Pie XI l'a placée sous sa protection personnelle. Elle a de plus reçu la visite en 1937 de son Éminence le cardinal Pacelli, futur pape Pie XII.

Par la communion des saints, les biens spirituels des uns rejaillissent sur les autres chrétiens. Que l'on soit sur terre, au ciel ou au purgatoire, nous formons dans le Christ un seul corps solidaire. Nous avons le pouvoir de faire du bien aux autres membres de ce corps, peu importe où ils se trouvent, dans l'espace et dans le temps, par chacune de nos bonnes œuvres de prière, d'aumône ou de sacrifice. Et Dieu ne manque pas de faire miséricorde à ceux qui auront fait miséricorde. C'est pourquoi il récompense volontiers les efforts de ceux qui pratiquent généreusement la charité.

Par ailleurs, les âmes elles-mêmes, une fois délivrées du purgatoire, ne manquent pas d'intercéder en faveur des personnes qui ont contribué à leur libération. C'est, selon la parole du saint curé d'Ars, se faire des amis au ciel que de prier pour les âmes du purgatoire. Une fois de plus, il apparaît clairement que le fait de chercher le Royaume de Dieu nous obtient par surcroît le reste (Mt 6, 33), et que celui qui vraiment veut son propre bien doit chercher à faire du bien aux autres.

abbé Nick Rettino-Parazelli, FSSP



La prière pour les âmes du purgatoire

Le mois de novembre commence en nous rappelant que l'Église ne se limite pas à nous, ses membres baptisés, qui luttant contre nos faiblesses et nos tentations, nous efforçons de louer, révéler et servir Dieu notre Seigneur. Le premier jour du mois, jour de la Toussaint, nous honorons tous les membres de l'Église triomphante, c'est-à-dire tous ceux qui sont déjà au Paradis et qui voient Dieu face à face. Le jour suivant, Commémoration des fidèles défunts, mais aussi pendant tout le mois de novembre, nous sommes appelés à nous souvenir des âmes du purgatoire afin d'offrir pour elles des suffrages continus, pour qu'elles puissent rejoindre la gloire du ciel le plus tôt possible.

Le purgatoire contient les âmes de ceux qui sont morts dans la grâce de Dieu, sans aucun péché mortel, mais qui ne peuvent pas encore se présenter devant la Majesté divine à cause de fautes vénielles et parce qu'elles n'ont pas suffisamment expié

leurs péchés pendant leur vie terrestre.

Le purgatoire est l'œuvre de la justice et de la miséricorde divines. De la justice, parce que l'infinie sainteté de Dieu ne peut tolérer en sa présence la moindre tache, et parce que même la plus petite

dette envers Lui, générée par nos péchés, doit être satisfaite dans cette vie ou dans l'autre. C'est aussi l'œuvre de la miséricorde, car grâce au purgatoire, nous avons la possibilité de nous purifier après la mort, une purification sans laquelle il serait impossible d'atteindre le ciel.

Les âmes du purgatoire souffrent terriblement. Elles souffrent parce que leur désir de voir et de posséder Dieu est retardé, et ce par leur propre faute. Elles souffrent également de diverses sanctions que le Seigneur leur impose à juste titre afin que leurs dettes soient payées. Les plus

grandes souffrances de ce monde sont bien peu de choses comparées aux plus légères endurées au purgatoire.



Statue de ND de Montligeon, Giulio Tadolini, 1919

Aux pieds de la Vierge Marie portant dans ses bras l'Enfant Jésus, deux personnages féminins se ressemblent et symbolisent une seule et même âme à différents stades de sa vie posthume. Celle de gauche est suppliante, encore au Purgatoire enchaînée par les liens du péché, elle échange un regard emprunt de confiance avec la Vierge qui lui tend sa main en signe d'intercession. Le personnage de droite est accueilli dans la gloire par l'Enfant Jésus, les mains sur la poitrine en expression d'action de grâce, il reçoit une couronne de l'Enfant Jésus.

Par conséquent, considérons tout particulièrement en ce mois les points suivants :

1) L'œuvre spirituelle de miséricorde qui consiste à prier et à offrir des messes et des indulgences en faveur des âmes du purgatoire. De plus, à l'égard de nos proches disparus, c'est non seulement une œuvre de charité, mais un devoir sacré, de leur procurer ces aides.

Nous avons de la peine à imaginer quel soulagement nous pouvons donner aux âmes du purgatoire, tant dans leur durée que dans leur intensité. Néanmoins, il ne fait aucun doute que les âmes du purgatoire sont reconnaissantes. Quand elles seront au paradis, elles n'arrêteront pas de prier pour nous. Et si un jour nous les rejoignons dans la patrie céleste, elles nous offriront leur amitié éternelle pour les avoir aidées par nos suffrages.

2) Il est urgent aujourd'hui d'expié nos péchés, en faisant pénitence et aumônes, en offrant des sacrifices, en obtenant des indulgences. Non seulement il est beaucoup moins coûteux d'expié ses péchés dans la vie présente que dans le purgatoire, mais de plus, toutes ces bonnes œuvres augmentent notre amour pour Dieu, nous conduisent à la sainteté et nous valent un surcroît de bonheur au paradis.

3) Il est nécessaire d'être toujours préparé au jugement de Dieu en menant une vie chrétienne vertueuse faite de prières et de sacrements. Nous ne savons ni le jour ni l'heure de notre comparution devant Dieu. Il faut être vigilant.

Requiem aeternam dona eis, Domine, et lux perpetua luceat eis.

Abbé José María Velázquez Munõz

Indulgences plénières pour les défunts

Prions pour les âmes du Purgatoire !

Conditions générales

L'indulgence plénière ne peut être acquise qu'une seule fois par jour.

Pour gagner une indulgence plénière les conditions générales sont :

- être en état de grâce,
- refuser tout attachement au péché (même véniel),
- accomplir l'œuvre prescrite dans le temps prescrit (si une œuvre est attachée à un jour particulier),
- confession sacramentelle (au moins 8 jours avant ou 8 jours après l'œuvre accomplie),
- avoir communié le jour même,
- prier aux intentions du Souverain Pontife (même de façon générale).

Les indulgences accordées par l'Église en novembre

Une indulgence plénière, applicable seulement aux âmes du Purgatoire, est accordée aux conditions ci-dessus au fidèle qui :

- 1° visite un cimetière et prie pour les défunts entre le 1^{er} et le 8 novembre;
- 2° le jour où est célébrée la commémoration de tous les fidèles défunts (2 novembre), visite une église ou un oratoire et y récite le *Pater* et le *Credo*.



Lettre d'information électronique

Pour être tenus informés **par courriel** des principales activités de la Fraternité Saint-Pierre à Fribourg (seulement 1 ou 2 messages par mois), **inscrivez-vous à notre liste de diffusion !** Plus d'informations sur **www.fssp.ch/fr**

Carnet de famille

Fribourg

Daniel Descamps a été régénéré par les eaux du baptême le 29 octobre 2022.

Wigratzbad

Baptiste Teufel a pris la soutane et a été tonsuré le samedi 22 octobre 2022 au séminaire Saint-Pierre de Wigratzbad. Prions pour notre jeune séminariste fribourgeois !

Sacrement de Confirmation Inscriptions et préparation

C'est avec une grande joie que nous annonçons la venue de **Mgr Charles Morerod**, évêque de notre diocèse, en vue de conférer le sacrement de Confirmation le **dimanche 7 mai 2023** à 10h à la Basilique Notre-Dame (Fribourg).

Les parents qui désirent inscrire leur enfant (à partir de 11 ans révolus en mai) pour ce sacrement, ou les adultes qui ne l'ont pas encore reçu, sont priés de contacter au plus tôt l'abbé Arnaud Evrat au 026 488 00 37.

Suivant le nombre d'inscrits et leur répartition géographique, des cours de préparation seront organisés dans l'un ou l'autre de ces apostolats.



Confirmations par Mgr Morerod
le 5 mai 2019

Fraternité de la Sainte-Croix

Groupe d'entraide spirituelle pour messieurs

La Fraternité de la Sainte-Croix s'adresse aux hommes catholiques, mariés ou célibataires (et dans ce cas âgés de plus de 30 ans), souhaitant, par un agir commun, progresser dans la vie spirituelle, promouvoir le culte public et exercer d'autres activités d'apostolat. Ils se retrouvent à Fribourg **chaque troisième vendredi du mois** après la messe de 18h30 et les Complies (donc vers 19h30).

Renseignements : fraternitedelasaintecroix@basilique-fribourg.ch

Groupe de jeunes « Saint Pierre Canisius »

Le lundi soir après la messe de 18h30

Le groupe de jeunes « Saint Pierre Canisius » est constitué d'étudiants et de jeunes professionnels qui se retrouvent **chaque lundi soir** à la Basilique Notre-Dame après la messe de 18h30.

Informations : www.saintpierrecanisius.ch

Catéchisme à Fribourg

Pour les jeunes de 12 à 16 ans

Une fois par mois, après la messe dominicale de 10h à la Basilique Notre-Dame de Fribourg, un cours de catéchisme est proposé aux adolescents, de la première année de C.O. à l'âge de 16 ans. Il est donné dans la salle du Trésor de la Basilique, de 11h35 à 12h20. Ce cours, gratuit, essaye de ne pas être trop scolaire, mais plutôt interactif et structuré.

Prochain cours : dimanche 13 novembre.

Dates des cours suivants : dimanches 11 décembre, 22 janvier 2023, 5 février, 5 mars, 30 avril, 14 mai et 4 juin.

Inscription et informations : kt@basilique-fribourg.ch

Vierge pèlerine

Accueillir Notre-Dame de Fatima chez vous

La statue de la Vierge de Fatima continue ses pérégrinations dans les foyers. Pendant une semaine, ceux qui la reçoivent sont invités à prier Notre-Dame, en famille ou avec des amis, et à se mettre à son école. Si cela est nécessaire, il est possible de transporter la statue jusqu'à votre domicile.

Pour vous inscrire, merci de contacter Fabrice et Françoise Tsimine :

2f.tsimine@gmail.com ou 078 726 60 45

Lieux et horaires

Lausanne (abbé Vianney Savy, 076 578 86 08)

● **Chapelle Saint-Augustin**

78 avenue de Béthusy, 1012 Lausanne

Dimanche :

10h00 : Messes chantées

Messes en semaine :

Mardi : 19h00

Mercredi et vendredi : 18h30

Jeudi et samedi : 9h00

Confessions :

Dimanche : de 9h00 à 9h45

Mercredi et vendredi : de 18h00 à 18h20

Samedi : de 8h30 à 8h50

Confessions en dehors des permanences : sur rendez-vous.

Autres activités :

Se renseigner sur www.fssp.ch/fr

Genève (abbé Nicolas du Chaxel, 079 91 3 68 37)

● **Eglise Sainte-Claire**

15 rue du Grand-Bureau, 1227 Genève-Les Acacias

Dimanche et fêtes :

10h30 : Messe chantée

18h30 : Messe basse

Confessions après la messe sur demande

Neuchâtel (renseignements : 026 488 00 37)

● **Eglise Saint-Norbert**

La Coudre, rue de la Dîme 81, 2000 Neuchâtel

Dimanche

17h00 : Messe chantée

Confessions après la Messe sur demande

Journées bulloises

Du nouveau pour notre communauté de Bulle

Un dimanche par mois, à l'issue de la messe de 8h, un café est offert, suivi d'un catéchisme pour les adultes, puis d'un catéchisme d'éveil à la foi pour les tout-petits.

Notez bien les **prochains rendez-vous : les dimanches 20 novembre et 18 décembre.**

Lieux et horaires (suite)

Fribourg (abbé Arnaud Evrat, 026 488 00 37)

● **Basilique Notre-Dame**

Place Notre-Dame 1, 1700 Fribourg

Tous les dimanches et fêtes chômées :

8h00 Messe basse

10h00 Messe chantée

Messes en semaine :

Lundi : 9h00 et 18h30

Mardi : 9h00 et 18h30

Mercredi : 9h00

Jeudi : 9h00 et 18h30

Vendredi : 9h00 et 18h30 (suivie de l'Adoration le 1er vendredi du mois)

Samedi : 9h00 (8h30 chapelet)

Confessions :

Dimanche : de 9h15 à 9h55

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 18h00 à 18h25

Samedi : de 9h45 à 10h15

Autres activités :

Se renseigner sur www.fssp.ch/fr

● **Chapelle Sainte-Anne d'Hattenberg**

derrière Bourguillon

Tous les samedis, sauf exception (vérifier en téléphonant au 026 481 41 09) :

9h00 Chapelet

9h30 Messe basse

Bulle (abbé Nick Rettino-Parazelli, 026 488 00 37)

● **Chapelle Notre-Dame de Compassion**

Place du marché, 1630 Bulle

Dimanches et fêtes chômées :

8h00 Messe chantée

En semaine :

Mercredi 18h30 : Messe basse

1er vendredi du mois 17h30: Exposition du Saint-Sacrement ; 18h30 : Messe basse

Avant les messes en semaine : chapelet à 18h

Confessions :

Mercredi de 17h30 à 18h15

Dimanche après la messe

Pour joindre un prêtre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre :

Maison Saint-Pierre Canisius, Chemin du Schönberg 8, 1700 Fribourg
026 488 00 37 (en cas d'urgence : 079 295 97 41, 079 782 59 32 ou 076 231 84 38)

Maison Saint-Augustin, 78, Avenue de Béthusy, 1012 Lausanne
076 578 86 08 (en cas d'urgence : 079 913 68 37)

www.fssp.ch/fr